Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902977-20251219-2025_41-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Référence
2025-41

Objet de la délibération
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	14

Date de la convocation
12 décembre 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme CAUDAN Monique, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FLATRES Pascal, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, Mme PRAT Cathy, M. QUENTEL Jean-Claude.

Absents et excusés :
M. BRISHOUAL Sébastien
Mme LE ROUX Solène, ayant donné procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. PENSEC Ludovic, ayant donné procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. FLATRES Pascal.

Objet de la délibération : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1er Adjoint au Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de rénovation énergétique de son groupe scolaire.

Pour cette 1ère phase, la SEMBREIZH assure l'assistance à Maîtrise d'ouvrage de la commune et la Maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet AUA BT.

A l'issue de la consultation pour les travaux, il est constaté une moins-value du montant de ces travaux.

Par ailleurs, la commune bénéficie d'une participation financière du SDEF aux prestations de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE + et souhaite solliciter à nouveau le Fonds Vert géré par l'Etat (la demande effectuée en 2025 doit être reportée sur 2026).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902977-20251219-2025_41-DE

Il convient donc de réactualiser le plan de financement prévisionnel de la façon suivante (les montants notés en vert sont accordés) :

Coût du projet (en € HT)	
Honoraires Moe	140 000,00 €
CSP, diagnostics complémentaires, frais divers	32 000,00 €
Travaux	1 072 000,00 €
Autres travaux (réseaux)	6 000,00 €
Aléas / actualisation des prix	150 000,00 €
TOTAL	**1 400 000,000 €**

Recettes (en €) - Montant accordé		
Etat DETR	120 000,00 €	9%
Etat DSIL	100 000,00 €	7%
Etat - Fonds Verts	150 000,00 €	11%
Région - BVEB	200 000,00 €	14%
Département	90 000,00 €	6%
Quimperlé Communauté (Fonds de concours)	80 000,00 €	6%
SDEF - ACTEE +	24 000,00 €	2%
Autofinancement	636 000,00 €	45%
TOTAL	**1 400 000,000 €**	100%

Le Conseil Municipal,

- **VU** l'avis favorable de la Commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 1er décembre 2025;

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'actualisation du plan de financement
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
  - l'Etat, au titre du Fonds Vert
  - de Quimperlé Communauté au titre du Fonds de concours Energie

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 19 décembre 2025

Le Maire,
Monique CAUDAN

